SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Beuvry, le 24 Décembre 2010

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Lefait, Lefebvre, Leroy,

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Grimonprez, Houssin, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 28-10

DECIDE :

- de donner acte au président de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011.

DRCT
2 24 JAN. 2011 2
PRÉFECTURE DU NORD

VOTANTS : 5 POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 21 JAN. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS **RAPPORT : 28-10**

L'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'approbation de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur* ».

Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics comprenant au moins une collectivité de plus de 3500 habitants.

Le présent rapport présente les bases de ce débat et débouchera sur la préparation du rapport budgétaire qui sera présenté au Comité Syndical lors de sa réunion qui aura lieu au mois de janvier prochain en vue de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2011; il comprend :

- un rappel des conditions actuelles de financement du Syndicat,
- un résumé des dépenses engagées et des dépenses programmables en 2011 et pour les exercices suivants,
- un point sur les recettes du Syndicat,
- la situation des emprunts,
- une conclusion comprenant une proposition d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011.

1. La situation actuelle

Le coût d'exploitation fixé dans le contrat entré en vigueur le 1 janvier 2004 à 0,1734 € le m3 est passé à 0,1777 € par avenant n°2 au contrat qui a entériné l'intégration de nouveaux équipements (aire de stockage, automatisation des vannes de sectionnement de la canalisation). Cette augmentation est effective depuis le 1 janvier 2009.

Par application des révisions de prix, on obtient l'évolution suivante :

- 1 janvier 2005 : 0,1750 €
- 1 juillet 2005 : 0,1793 €
- 1 janvier 2006 : 0,1812 €
- 1 juillet 2006 : 0,1831 €
- 1 janvier 2007 : 0,1855
- 1 juillet 2007 : 0,1874 €
- 1 janvier 2008 : 0,1904 €
- 1 juillet 2008 : 0,1925 €
- 1 janvier 2009 : 0,2017 €
- 1 juillet 2009 : 0,2015 €
- 1 janvier 2010 :0,2024 €
- 1 juillet 2010 : 0,2038 €

En 2010, la part syndicale est restée fixée à 0,0566 €/m3.

La taxe de prélèvement perçue par l'Agence de l'Eau a augmenté pour passer de 0,0071 €/m3 à 0.0096 €/m3.

Le prix de l'eau se décompose donc comme suit :

- exploitation : 0,2038 €
- redevance de prélèvement : 0,0096 €
- part syndicale : 0,0566 €

DRCT
2 24 JAN. 2011 2
PRÉFECTURE DU NORD

Total : 0,27 € le m3 (soit une augmentation de 4,48 %)

L'entrée en vigueur de l'avenant n°3 au contrat est programmée au 1 janvier 2011, elle correspond au changement de l'assiette de production (qui passe de 14.250.000 à 18.831.600 m3/an) lié au début d'approvisionnement de la CALL, entraîne une

modification de la décomposition du prix du m3 dont le montant demeure toutefois identique :

- exploitation : 0,1915
- redevance de prélèvement : 0,0096
- part syndicale : 0,0689

Total : 0,27 €/m3

Ce montant sera révisé au 1 janvier 2011.

* * *

Au 31 octobre 2010, le volume total produit par les installations du SMAEL s'élève à 14.397.907 m3.

Les installations de refoulement vers la CALL ont été mises en service le 2 novembre selon un régime d'environ 3.850 m3/jour.

Compte tenu du régime de production prévu pour les deux derniers mois de l'année, on obtient un volume de 17.000.000 m3 environ produits en 2010, ce qui donne les recettes suivantes pour le SMAEL :

- redevance : 962.200 €
- ristourne : 312.866,10 €

Total : 1.275.066,10 €

2. Les dépenses

▶ La construction d'un double-actiflo

Les principaux travaux de génie civil sont terminés, la phase d'équipement devrait s'achever en janvier 2011 pour une mise en service prévue en avril 2011.

Les dépenses s'élèvent à 5.779.942,87 € sur un total de 9.018.115,08 € TTC, elles devraient atteindre 6.300.000 € au 31 décembre 2010.

▶ Les travaux de raccordement de la CALL

La mise en service a été effectuée, il reste à réaliser certaines opérations annexes (espaces verts...)

Les dépenses s'élèvent à 14.639.348,48 € sur un total de 17.138.507,08 € TTC, elles devraient atteindre 16.600.000 € au 31 décembre 2010.

▶ Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation sensible en 2010 puisqu'elles doivent désormais prendre en compte le remboursement des intérêts des emprunts.

Elles devraient s'élever à environ 700.000 € en 2010.
Les charges de personnel correspondent à environ 130.000 €.
Le paiement des taxes foncières s'élève à environ 90.000 €.

Les dépenses liées aux travaux de nettoyage des locaux et d'entretien des espaces verts s'élèvent à environ 120.000 €.

3. Les recettes

L'assiette de production d'eau peut être évaluée de la manière suivante:

- 2011 : 18.000.000 m3
- 2012 : 19.000.000 m3 (régime normal découlant de l'accord de répartition de 2007)

L'approvisionnement de la CALL est conditionné par la mise en service du nouveau réservoir en cours de construction à Grenay, prévue en janvier 2011, et qui permettra d'augmenter le régime à 10.000 m3/jour. Ce régime n'atteindra les seuils arrêtés dans la convention d'approvisionnement qu'après la pose d'une nouvelle canalisation programmée au deuxième semestre 2011.

La participation des membres a été maintenue à 15.000 € par an.

4. Les emprunts

- la construction d'un double actiflo

L'avance remboursable en 20 ans de l'Agence de l'Eau porte sur 50 % de la dépense hors taxes et correspond à une annuité d'emprunt de 199.775 €.

L'emprunt porte sur une somme de 3.118.728 €. Il a été contracté après mise en concurrence auprès du Crédit Agricole.
Il s'agit d'un emprunt à taux fixe (4,48 %). L'amortissement est constant ce qui provoque une dégressivité des annuités de remboursement qui passent de 295.644,37 à 162.922,24 €.

- les travaux de raccordement de la CALL

L'emprunt de 11.100.000 € a été contracté auprès de la Société Générale. Il a été consolidé au taux fixe de 3,67 %, ce qui représente une trimestrialité de 153.000 € environ durant 30 ans, intégralement remboursée par la CALL.

CONCLUSION

Les deux opérations qui ont bouleversé durant 3 ans le budget du Smael seront achevées en 2011. La comptabilité est encore impactée jusqu'en 2012 à cause du décalage de 6 mois dans les reversements de TVA qu'effectue le fermier en application du contrat d'exploitation.

On retrouve donc une activité normale, illustrée par de nouvelles opérations entrant dans le cadre du programme de remise à niveau des installations décidé en 2004.

L'architecture budgétaire du Smael peut être sommairement décrite comme suit :

- recette liée à la taxe sur le prix de l'eau = 1.300.000 €/an
- Remboursement des emprunts liés au débourbeur = 480.000 €/an (37 %)
- Fonctionnement = 450.000 €/an (35 %)
- Investissement = 370.000 €/an (28 %)

Le remboursement de l'emprunt sera dégressif durant 20 ans (de 480.000 € aujourd'hui à 360.000 €).

Les dépenses de fonctionnement liées aux intérêts des emprunts sont prises en compte dans le remboursement des emprunts.

Les dépenses liées au remboursement de l'emprunt contracté pour le compte de la CALL n'apparaissent pas puisqu'elles n'ont aucun impact sur le budget du Smael.

Cette projection est volontairement « pessimiste » puisqu'elle s'appuie sur une production correspondant aux engagements contractuels. Or, ceux-ci sont régulièrement dépassés depuis l'entrée en vigueur du contrat, les abonnés sollicitant systématiquement des quantités supérieures, et ces demandes étant satisfaites dans la mesure où cette production n'entraîne aucun impact négatif sur la rivière et respecte les autorisations réglementaires dont dispose le Smael.

Une nouvelle dépense significative est en préparation avec la construction d'un deuxième réservoir d'eau traitée à l'usine d'Aire-sur-la-Lys. Elle devrait pouvoir être prise en charge grâce à l'excédent budgétaire persistant d'environ 1.500.000 €.

La chaine de traitement de l'usine devrait donner toute satisfaction avec la mise en service du débourbeur. Une période d'évaluation permettra de tirer des conclusions sur l'efficacité de ce pré-traitement de l'eau. L'évolution vers une filière membranaire n'est plus d'actualité, aucun élément technique ne justifiant actuellement un tel investissement. Le sujet pourrait toutefois être abordé à l'avenir en cas d'évolution sensible de la qualité de l'eau prélevée dans la Lys ou de changement de la réglementation existante.

Le tableau présenté en annexe fait apparaître une situation équilibrée qui ne prend toutefois pas en compte la procédure d'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau qui aboutira en 2011 et pourrait déboucher sur un programme de dépenses qu'il est impossible de chiffrer actuellement.

L'évolution législative récente consiste à solliciter le prix de l'eau afin de financer l'ensemble des opérations liées à la mise en œuvre des SAGE, via une augmentation radicale des taxes prélevées par l'Agence de l'Eau.

Compte tenu de ces incertitudes, il semble opportun de proposer une stabilité du prix de l'eau et donc de la taxe prélevée au profit du Smael.

Le Président,

Jean-Claude DISSAUX

ANNEXE 1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Dépenses prévisionnelles	2011	2012	2013	2014	2015
Construction d'un deuxième réservoir à l'usine d'Aire	100 000,00	2 500 000,00	2 282 000,00	500 000,00	
Adaptation du poste d'ozonation de l'usine d'Aire	180 000,00				
Installation d'un deuxième variateur de vitesse à la station d'exhaure	185 000,00				
Remise en état des couloirs des filtres à sable de l'usine d'Aire	138 736,00				
Réfection de la station d'alerte à la pollution de Mametz	200 000,00	143 857,00			
Réfection des bâtiments de l'usine Aire sur la Lys	163 852,00	313 000,00			
Robinets vannes by-pass	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00
Conseil et BET extérieurs	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00
Débourbeur	2 700 000,00				
Travaux CALL	500 000,00				
Remboursement emprunt CALL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
Remboursement Agence de l'Eau Aire de stockage	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Rembourst Agence de l'Eau couverture décanteur	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22
Remboursement avance AEAP Deuxième réservoir			112 500,00	112 500,00	112 500,00
Remboursement avance AEAP Débourbeur	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00
Rembourst Emprunt Débourbeur eaux brutes (20 ans)	295 655,37	288 669,42	281 683,47	274 697,52	267 711,57
Fonctionnement	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00
Total DEPENSES	**6 039 965,59**	**4 822 248,64**	**4 252 905,69**	**2 463 919,74**	**1 956 933,79**

Recettes	2011	2012	2013	2014	2015
Excédent de recettes	342 877,00	1 094 035,41	743 019,49	146 550,52	- 53 103,50
TVA	1 000 000,00	1 364 000,00	549 204,00	282 033,00	54 033,00
Part syndicale	1 240 200,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00
Ristournes		16 132,72	16 132,72	16 132,72	16 132,72
Participation membres	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
CGE participation station d'alerte	48 174,00				
Avance AEAP deuxième réservoir		1 125 000,00	1 125 000,00		
Avance AEAP Débourbeur (50 %)	1 997 750,00				
Part CALL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
Subvention AEAP CALL (25%)	1 848 000,00				
Total RECETTES	**7 134 001,00**	**5 565 268,13**	**4 399 456,21**	**2 410 816,24**	**1 983 162,22**
SOLDE CUMULE	**1 094 035,41**	**743 019,49**	**146 550,52**	**- 53 103,50**	**26 228,43**

Assiettes annuelles prévisionnelles de volumes vendus	18 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³
Part Syndicale SMAEL	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €
Ristournes tranches supérieures à 18831600m3/an	0,0958 €	0,0958 €	0,0958 €	0,0958 €	0,0958 €

Emprunts et avances à rembourser au-delà de 2015		
MONTANTS ANNUELS	durée résiduelle	TOTAL CUMULE
612 000,00	26	15 912 000,00
8 500,00	14	119 000,00
2 967,22	13	38 573,86
112 500,00	17	1 912 500,00
199 775,00	15	2 996 625,00
211 823,93	14	2 965 535,02
		18 916 108,88